



Relance REGIE IMMOBILIERE copropriété

Par **NICOLAS LACAZE**, le **10/11/2016** à **12:20**

Bonjour,

Je vais essayer d'exposer clairement mon problème :

Il y a un an, j'ai demandé à ma régie le prix pour me faire inscrire dans l'interphone, il m'a été répondu par mail qu'il était de 65 €.

Suite à cela, j'ai dit OK et, a priori, l'installation a été faite or je n'ai jamais été mis au courant qu'il fallait un numéro de téléphone qui servirait pour ouvrir le portail (ils ont pris d'office celui qui était présent sur le mail, à savoir le portable pro. de ma compagne qui n'est même pas propriétaire) et on ne m'a jamais dit comment ouvrir par ce biais, donc ça fait un an que je continue à descendre ouvrir le portail .

Enfin, en février la régie m'envoie la facture pour cette intervention : 144 €. Directement, je les ai contactés, téléphone et mail, pour leur dire que la prestation n'est pas bonne et que la facture ne correspond pas au prix indiqué.

Depuis, tout les 2 mois ils me relancent (avec majoration de 40 € bien sur), j'ai donc à chaque fois envoyé courrier simple 2 fois puis recommandé puis la dernière fois je suis allé les voir car il n'ont jamais pris la peine de me répondre.

Après ma visite et un nouveau mail de demande de correction il m'est dit qu'il ne peuvent pas modifier la facture car c'est un prestataire qui intervient et que c'est le prix de sa facture.

D'où ma question : j'étais OK pour une prestation à 65 € dois-je payer le montant de 144 € facturé par le prestataire ou puis-je opposer l'erreur de leurs propres service ?

D'autre part, je ne peux toujours pas me servir de l'interphone à cause, encore une fois de leurs services, donc même pour les 65 € ça me fait grincer les dents car pour moi la prestation n'est pas complète.

Je suis désolé, c'est un peu long et peut être pas très clair mais je suis à court d'idée pour solutionner ce problème, en tout cas merci d'avance de votre attention.

Bonne journée.

Par **NICOLAS LACAZE**, le **10/11/2016** à **13:25**

Si , j ai un mail a entête de la régie et avec les coordonnées de la gestionnaire :)

Par **NICOLAS LACAZE**, le **14/11/2016** à **15:16**

Bonjour, je me permet de revenir, est ce que quelqu'un as déjà eu ce type de problème ? peut-être suis-je dans la mauvaise rubrique?